

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL****N°2023/01****SÉANCE DU 28 MARS 2023****FINANCES****OBJET : Présentation du Rapport d'Orientations
Budgétaires (ROB) et Débat d'Orientations
Budgétaires (DOB)****DATE DE LA CONVOCATION** 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	29
Présents	25
Représentés	29

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Présents	Florence SANCHEZ - Fabienne MICHEL - Sonia REBOUL - Gérard ORTUNO - Géraldine LACANAL - Michel BERNABEU - Marianne ARRIGO - Pierre MARIEZ - Gaëlle GUENAL - Geneviève ADGE LAGALIE - Terry ADGE - Bruno HERNANDEZ - Lydie LAMBERT - Fabrice BARBE - Béatrice CECILLON-PINTENO - Jean-Marc DAUGA - Julie PEREA - André LOPEZ - Véronique PEYROTTE - Laurence GRANIER - Thomas BORDENAVE - Julien CHARAYRON - Marie-Pierre LAUX
Absents	
Pouvoirs	Henry-Paul BONNEAU à Florence SANCHEZ Céline BRUN-GHALEM à Géraldine LACANAL Pierre CROS à Pierre MARIEZ Sylvain BARONE à André LOPEZ

RAPPORTEUR Monsieur Gérard ORTUNO

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 107,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1,

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances du 21 mars 2023,

M. ORTUNO rappelle que la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires précède l'examen du Budget Primitif et qu'elle donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote mentionnant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Compte tenu de ce qui précède, M. ORTUNO demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du Rapport d'Orientations Budgétaires après en avoir débattu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, de ses membres

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, ainsi annexé à la présente délibération.
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
À Poussan, signé le : 31/03/2023

Le Secrétaire de séance,
Gérard ORTUNO



Le Maire,
Florence SANCHEZ



CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).